



AVIS D'EXAMEN

Enquête auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes et d'une population témoin
(Deux cohortes et quatre interrogations)

Service producteur : Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Opportunité : avis favorable émis le 10 avril 2014 par la Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 4 mars 2015 (formation Ménages)

L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation de la garantie jeunes, programme qui propose un accompagnement intensif d'un an renouvelable auprès de jeunes en très grande précarité financière et une garantie de ressources de 438 euros par mois. Mise en place depuis l'automne 2013 dans une première vague de 10 territoires pilotes, cette expérimentation a été étendue auprès de 10 territoires supplémentaires (vague 2) depuis le 1^{er} janvier 2015 et concernera 71 territoires fin 2015.

L'enquête a pour objectif de suivre la trajectoire sociale et professionnelle de deux cohortes de jeunes *éligibles* ou non à la garantie jeunes pendant deux ans en vue d'évaluer l'impact du dispositif. Elle concerne à la fois des jeunes dans des départements-pilotes (mettant en œuvre la garantie jeunes) et dans des départements non pilotes (ne la mettant pas en œuvre) et vise à :

- compléter les données administratives permettant de caractériser le public cible de la garantie jeunes ;
- recueillir l'opinion des bénéficiaires de la garantie jeunes sur cet accompagnement ;
- évaluer l'impact de la garantie jeunes sur la trajectoire des jeunes.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- le repérage des périodes d'emploi et de formation au moment de l'enquête et sur une période passée d'environ 6 mois ;
- la description des emplois occupés (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...) ;
- la situation personnelle et familiale ;
- les conditions de vie (santé, logement, situation financière, etc.), les comportements à risque ;
- les projets (professionnels), le moral et le bien-être ;
- l'autonomie ;
- la gestion du budget ;
- la participation sociale.

L'évaluation du dispositif d'expérimentation de la garantie jeunes, explicitement demandée par le rapport Gurgand-Wargon à l'origine de sa mise en place, est prévue par le décret n° 2013-880 du 1^{er} octobre 2013 dont l'article 8 crée un comité scientifique chargé de l'évaluation

.../...

« permettant notamment de déterminer les conditions nécessaires à sa généralisation ». La Dares assure le secrétariat de ce conseil scientifique présidé par Jérôme Gautié (professeur à l'Université Paris 1) et associant les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, DGCS, Drees, DJEPVA, SGCIV¹, Missions Locales...) ainsi que six chercheurs (sociologues et économistes) spécialistes des questions de la jeunesse ou d'évaluation.

L'enquête sera réalisée auprès de résidents de 13 régions en France². Il s'agit de l'ensemble des régions incorporant un site pilote de la garantie jeunes. Les territoires non pilotes (ne mettant pas en œuvre la garantie jeunes) et concernés par l'enquête sont également situés dans ces régions.

Deux cohortes de jeunes âgés de 18 à 25 ans seront interrogées. L'enquête sera menée auprès de quatre types de publics pour chaque cohorte :

- jeunes éligibles à la garantie jeunes dans les zones pilotes, pouvant être ou non effectivement bénéficiaires du programme ;
- jeunes éligibles à la garantie jeunes dans les zones non-pilotes, donc nécessairement non bénéficiaires ;
- jeunes censés ne pas être éligibles à la garantie jeunes dans les zones-pilotes³ ;
- jeunes censés ne pas être éligibles à la garantie jeunes dans les zones non pilotes, nécessairement non bénéficiaires.

La première cohorte sera constituée en 2014 et la seconde en 2015. Les échantillons de jeunes proviendront de la base « Parcours 3 » issue du système d'information des données locales et, pour les éligibles à la garantie jeunes, de la plate forme « Œdipe » créée pour les recenser et caractériser pour les besoins de l'évaluation et alimentée par les structures au contact des jeunes. L'objectif est de recueillir environ 11 000 questionnaires complets pour chaque cohorte, répartis entre jeunes des zones pilotes pour un tiers et populations témoins pour deux tiers.

La collecte est prévue en quatre vagues pour chaque cohorte pour pouvoir suivre la trajectoire professionnelle des bénéficiaires depuis leur entrée en dispositif et jusqu'à deux ans après leur recensement dans Œdipe. La première vague aura lieu quelques mois après l'entrée en garantie jeunes. Trois ré-interrogations sont prévues à 6 mois d'intervalle. Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires ; seuls les jeunes dont le nom de famille commence par H, I, J, K, L ou M sont entrés dans Œdipe, ceci afin de limiter la charge pour les conseillers.

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone. Le temps de réponse par vague est évalué à ce stade à 10 minutes en moyenne, avec des variations selon les vagues d'enquête et la situation des enquêtés.

Les résultats de l'enquête seront présentés dans le rapport d'évaluation de la garantie jeunes (un rapport intermédiaire devant être remis en juin 2015). Des publications sont également prévues, sous forme de *Dares-analyses* (à partir de 2016) ou de *document d'études* de la Dares ainsi que des articles à caractère académique et des présentations dans des colloques. Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

Justification de l'obligation : « Cette enquête est la seule source unique et précieuse pour éclairer le gouvernement et plus généralement le débat public. Au vu de l'expérience d'autres enquêtes, l'obligation de répondre a un effet à la hausse non négligeable sur les taux de réponse de l'ensemble des personnes interrogées. En particulier, le public concerné, des jeunes en grande difficulté, a plutôt tendance à moins bien répondre aux enquêtes. De plus, l'obligation permettrait de réduire l'ampleur du biais (potentiellement différentiel entre témoins et bénéficiaires) lié à la non-réponse ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

¹ Respectivement Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, Direction générale de la cohésion sociale, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, tous services administratifs rattachés à un ou plusieurs ministères.

² Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Limousin, Languedoc-Roussillon, La Réunion, Île-de-France, Haute-Normandie, Bretagne, Auvergne et Aquitaine.

³ Néanmoins, compte tenu de l'imperfection des informations de caractérisation des jeunes dont dispose la Dares, un petit nombre d'entre eux pourront éventuellement être bénéficiaires du programme.

~~~~~

En préambule, le Comité souligne qu'il s'agit d'une enquête dont l'ensemble du dispositif est coûteux et d'une grande complexité, aussi bien dans ses aspects politiques et administratifs que dans la finalité de l'opération à visée évaluative et dans les difficultés méthodologiques de mise en œuvre de cette évaluation.

Au cours des débats, le Comité du label a constaté que la base de sondage ne couvrait pas l'ensemble de la population d'intérêt et qu'un certain nombre d'informations chiffrées ont été formulées en séance sur cette question de la couverture mais ne figuraient pas dans le dossier. C'est pourquoi, le Comité a souhaité recevoir un document portant sur :

- la clarification des différentes populations mises en jeu (population des éligibles à la Garantie jeunes, populations couvertes par les agences locales de l'emploi, populations entrées dans Œdipe) et des bases couvrant ces populations, en montrant l'articulation entre elles. Un schéma devra préciser quels sont les effectifs des sous-populations considérées, afin d'avoir une idée des biais de couverture.
- l'explicitation des paramètres d'intérêt que le service envisage d'estimer à l'issue de l'enquête.
- la description, de manière claire, du plan de sondage, au sein des différentes sous-populations identifiées par le service.

Le document reçu apporte certaines réponses mais pas toutes les clarifications nécessaires : d'une part, l'interaction des différentes populations évoquées et leur quantification est imparfaitement décrite ; d'autre part, en l'état de son information, le Comité du label craint les dangers d'une opération d'évaluation dont la méthodologie d'exploitation serait insuffisamment définie. Il n'est donc pas convaincu que les protocoles de collecte et d'exploitation mis en œuvre, notamment sur la population des témoins, permettront de répondre correctement à la problématique de l'évaluation et de produire des résultats compréhensibles, interprétables et crédibles.

Il reconnaît toutefois que la collecte sur les entrées en garantie jeunes fournira sans doute des résultats descriptifs acceptables.

Dans la mesure où la collecte des données est directement liée à la méthode d'analyse, il est difficile au Comité de pouvoir attester de la qualité globale de l'opération.

***Le label d'intérêt général et de qualité statistique ne peut donc être attribué au dispositif d'expérimentation Garantie jeunes.***

*Le Comité reconnaît cependant les enjeux stratégiques de cette opération. Il se prononce donc sous forme d'un avis d'examen favorable, mais sans attribution de label, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire. Cette enquête sera inscrite au Journal Officiel avec attribution d'un numéro de visa.*

*Il souhaite également, pour les motifs explicités ci-dessus, que le service se présente à nouveau devant le Comité du label à la fin de l'année 2015 ou au début 2016, d'une part pour faire état des premiers résultats de collecte, voire d'analyse descriptive, et, d'autre part, pour réexpliquer de manière claire et approfondie les méthodes d'évaluation que le service mettra en œuvre.*

**Le Comité du label met par ailleurs en garde le service sur un certain nombre de risques :**

- un biais de sélection au moment de la constitution de la base de sondage, en particulier les éligibles qui ne seraient pas suivis par les missions locales. Aussi, le Comité recommande-t-il de mettre en œuvre des enquêtes de couverture complémentaires pour évaluer et connaître les populations qui échappent au dispositif.
- des interprétations erronées au moment de la restitution des données. Ceci impliquera de bien préciser les paramètres estimés, les limites, le champ, l'objectif ou encore le cadre exact dans lequel s'est opérée cette enquête, compte tenu du fait qu'au moment

de la mise à disposition des résultats, les conditions politiques (calendrier des mesures) auront peut être changé.

### **Le Comité du label émet en outre les recommandations suivantes :**

#### Méthodologie :

Le Comité du label encourage le service à utiliser un vocabulaire statistique non ambigu pour désigner l'articulation de l'ensemble des vagues sans la confondre avec la montée en charge administrative du dispositif de garantie jeunes. Aussi, le Comité rappelle que le champ du présent examen porte sur l'ensemble des cohortes (huit enquêtes), soit deux cohortes et quatre interrogations, espacées de six mois chacune.

Pour définir les allocations du sondage, le service renvoie à un calcul de la puissance statistique dans une annexe de son document de présentation. Cette annexe, présentée dans sa forme actuelle, ne peut constituer un document de référence. Aussi, le Comité demande au service de rédiger un document méthodologique clair et complet sur le plan de sondage : description du plan de sondage dans les départements témoins, en précisant quelles sont les modalités d'échantillonnage qui ont été décidées.

Sur la méthodologie de l'évaluation, le Comité demandera un document clair et précis, en vue notamment d'une nouvelle présentation au Comité. Le cas échéant, ce document peut renvoyer à des articles déjà publiés sur ce type de méthode.

Le Comité invite le service à vérifier ex-post qu'il n'y a pas de biais lié à la sélection aléatoire de certaines lettres initiales des noms des personnes au moment de la constitution de la base.

#### Lettres-avis et mail - Questionnaire :

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

#### Protection des données et de sécurisation de transmission de données :

Au regard de la loi « Informatique et libertés », la Cnil attire l'attention sur plusieurs points, notamment la question de la confidentialité, la délivrance d'une information claire et complète sur l'ensemble des supports utilisés, la mise en œuvre de mesures de sécurité adaptées aux différentes étapes du dispositif (confidentialité des données, appariement des données, relations avec le prestataire de service, transmission de l'identification et du mot de passe...). Le Comité du label a transmis au service les recommandations de la Cnil.

Par ailleurs, le Comité du label invite le service à se rapprocher de la Cnil afin de clarifier le périmètre des éventuelles formalités complémentaires à effectuer.

#### Temps de réponse :

Le Comité du label note que le service n'a pas procédé à des opérations de mesure, mais seulement à des estimations. Deux opérations de réduction ont ainsi été estimées : la première, entre le test et l'enquête de 1<sup>ère</sup> interrogation (passant de 30 à 15 minutes) et la seconde, pour les vagues de ré-interrogation (de 15 à 8 minutes).

Si les mesures de temps, notamment à l'issue de la 1<sup>ère</sup> interrogation, conduisaient le service à revoir le questionnement, le Comité du label souhaitera en être informé.

#### Comitologie :

Le Comité du label encourage le service à inclure les associations représentatives de jeunes (bénéficiaires sociaux...) dans son Comité scientifique.

Le Comité prend note des deux informations communiquées par le service :

- deux associations représentant les jeunes vont prochainement entrer au Conseil scientifique : le Forum Français de la Jeunesse (FFJ) et le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation prioritaire (Cnajep).

- le ministère de la Jeunesse, en collaboration avec les missions locales, va organiser des ateliers pour que les paroles des jeunes en Garantie jeunes soient recueillies.

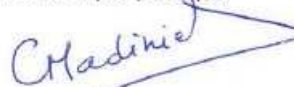
L'accès des données aux chercheurs :

Le Comité du label prend acte du fait que le service s'attachera à la mise à disposition des données auprès des chercheurs via le centre Quetelet et ce, dans les meilleurs délais ; celle-ci sera assortie d'un document précisant les limites ou les précautions d'usage dans la compréhension et l'exploitation de ces données.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes et d'une population témoin, assorti d'une proposition d'octroi du caractère obligatoire pour l'ensemble de l'enquête couvrant la période 2015-2017.

**Cet avis d'examen est valide pour les années 2015 à 2017**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER